

~~JOURNAL~~

DU

DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

par

EDOUARD CLUNET

ANDRE - PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours de

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTIE, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMER, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
M. PICAED, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction :

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

P A R I S (VI^e)

SOMMAIRE

1962 (89^e année). — 3^e livraison. — Juillet, août, septembre

Doctrines

- Quelques remarques sur les relations entre le droit international public et le droit international privé, par Edvard HAMBRO 612
- La paralysie des sentences arbitrales étrangères par l'abus des voies de recours, par Jean-Denis BREDIN 638

Variétés

- Les statuts du Fonds monétaire international et les réglementations de change des Etats membres (A. propos de l'arrêt Moojen), par Joseph GOLD et Philine R. LACHMAN 667

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par B. GOLDMAN et A. PONSARD 686

Aliments, enfant naturel étranger, père français, reconnaissance volontaire, obligation alimentaire, loi de l'enfant (696). — Contrôle des changes, réglementation d'un Etat membre du Fonds monétaire international, effets (718). — Fonds monétaire international (V. Contrôle des changes). — Jugements étrangers, exequatur, Accords de Bretton Woods, dispositions en matière de change (718) ; exequatur, 1^o divorce à l'étranger par consentement mutuel, ordre public français (non), 2^o nullité du mariage dissous, lois applicables (708). — Loi étrangère, dénaturation, contrôle de la Cour de Cassation (686). — Mariage, conditions de validité, 1^o forme purement religieuse, 2^o défaut de publications préalables en France, effets, 3^o interdiction temporaire de mariage édictée par la loi étrangère, violation, loi applicable (710). — Ordre public international, obligation alimentaire, 1^o transmission aux héritiers du père naturel selon la loi allemande compétente, ordre public (non), 2^o effets en France de droits régulièrement acquis à l'étranger, ordre public atténué, reconnaissance en France sur commission rogatoire étrangère, droit acquis à l'étranger, 3^o pluralité possible de paternités à effet strictement alimentaire selon la loi étrangère compétente, ordre public (non) (696) ; (V. Jugements étrangers).

- Bulletin de jurisprudence autrichienne, par D^r Ignaz SEIDL-HOHENVELDERN 729

Accords internationaux, droits pour les tiers (non) (729). Action en justice, Etat étranger défendeur, citation irrégulière, participation au procès, effets (759). — Adoption, adoptant étranger, loi du domicile de l'enfant (739). — Confiscation, créances, localisation (749) ; société étrangère (745). — Confiscations étrangères, marques de fabrique autrichiennes, absence d'effet (747). — Conflits de juridictions, clause attributive, tribunal français, absence d'effets en Autriche (759). — Convention européenne des droits de l'homme, réserve autrichienne (731). — Coopération judiciaire internationale, notification à l'étranger en matière pénale (761). — Marques de fabrique étrangères, « Gervais », enregistrement en Autriche, appréciation (757) ; (V. Confiscations étrangères). — Minorités, discrimination, violation de la constitution et du Traité de Saint-Germain (735). —

Nationalisations, nationalisations étrangères, société par actions, indemnisation de certains actionnaires (739) ; saisie confiscatoire par la puissance occupante (743). — Prescription, raccourcissement, ordre public (751). — Réfugiés, expulsion (737). — Responsabilité civile, loi du lieu de délit (751). — Société étrangère, personnalité, loi applicable (755). — Successions, biens en Autriche, héritier étranger, loi applicable (753). — Succession d'Etats, Reich allemand et Autriche (733). — Testament, paiement des legs, confiscation de la succession (753). — Titres de noblesse, perte, changement de nationalité sans influence (737). — Traité d'Etat autrichien, compétence de la Commission de conciliation, citoyens des Nations Unies, droit d'exiger une contribution aux frais d'occupation (731) ; transfert des biens allemands à l'Autriche (733).

Chronique de jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes, par R. KOVAR 762

C.E.C.A., obligations des Etats membres, manquement, recours visés à l'art. 88, al. 2 du Traité, effet suspensif (non) (772). — Cour de justice, compétence générale, droit notarial, application et interprétation (Traité C.E.C.A., art. 31) (776). — Décisions de la Haute Autorité de la C.E.C.A., entrée en vigueur (784). — Discrimination, notion, existence d'un dommage, simple indice (782). — Droits acquis, maintien non garanti par le droit de la C.E.C.A. (776). — Ententes, autorisation (Traité C.E.C.A., art. 65, § 2) (776). — Exception d'illégalité (Traité C.E.C.A., art. 36, al. 3), limitation aux décisions et recommandations générales (772). — Haute Autorité de la C.E.C.A., décisions, motivation (Traité C.E.C.A., art. 15) (784) ; décisions exécutoires, énumération non limitative (Traité C.E.C.A., art. 92) (766). — Mécanismes financiers, caractère juridique (766) ; compétence de la Haute Autorité pour prendre des décisions exécutoires (Traité C.E.C.A., art. 53, 92) (766) ; péréquation, enrichissement (766) ; péréquation, obligation de remboursement, décision exécutoire (Traité C.E.C.A., art. 53) (766). — Obligations des Etats membres de la C.E.C.A., manquement, compétence de la Haute Autorité, constatation (Traité C.E.C.A., art. 88) (778) ; manquement, interprétation stricte de l'art. 80 du traité C.E.C.A. (778) ; manquement, notion (Traité C.E.C.A., art. 88) (778) ; recours au sens des art. 33 et 88 du traité C.E.C.A., objet de ces recours (772). — Traité instituant la C.E.C.A., condition d'utilisation de l'art. 88 (762). — Transports, mesures tarifaires intérieures spéciales, critère, caractère exceptionnel, condition d'octroi (Traité C.E.C.A., art. 70) (784) ; Principe de non-discrimination, applicabilité directe, notion de comparabilité (Traité C.E.C.A., art. 70) (782) ; tarifs, publicité, pouvoir normatif de la Haute Autorité de la C.E.C.A. (non) (Traité C.E.C.A., art. 70) (778). — Troubles fondamentaux et persistants, action de la Haute Autorité, notion (Traité C.E.C.A., art. 37) (762).

Documents

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS AYANT ACCÉDÉ A L'INDÉPENDANCE :

Traités et accords de coopération entre la France et la Côte d'Ivoire, entre la France et le Dahomey, entre la France et le Niger, entre la France et la Haute-Volta, signés à Paris le 24 avril 1961 (Décret n° 62-136 du 23 janvier 1962 : *J.O.* 6 février 1962) 794

Traité et accords de coopération entre la France et la République islamique de Mauritanie, signés à Paris le 19 juin 1961 (Décret n° 62-137 du 24 janvier 1962 : *J.O.* 6 février 1962) 822

Bibliographie et Revue des revues 826

Informations 846